

Decés de mon épouse j'envisage de vendre ma maison

Par cindyla, le 15/07/2013 à 12:17

Mon épouse est décédée il y a un an, nous avions 3 enfants dont un est décédé il y a 7 mois ;Nous n'avions fait aucun acte entre époux, si je revends ma maison en combien de part sera la vente ,puisque mes enfants héritent de la part de leur mère je crois; mes enfants devront-ils avoir leur part tout de suite ;Si je louerai ma maison devrais-je leur donner une part des loyers ;Merci de votre réponse.

Par youris, le 15/07/2013 à 12:23

bjr,

je suppose que votre maison est un bien commun.

depuis le décès de votre épouse vous êtes devenu propriétaire de la moitié et vos enfants ont hérité de l'autre moitié.

donc il faut l'accord de vos enfants pour vendre et il leur revient la moitié du prix de la maison. cdt

Par cindyla, le 15/07/2013 à 13:19

merci de votre reponse